



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

**ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'ADMISSION DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ATTACHÉ TERRITORIAL PRINCIPAL DE CONSERVATION
DU PATRIMOINE**

SESSION 2026

La Présidente du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

VU :

- Le Code général de la fonction publique et notamment les articles L522-24, L522-25, L325-17 à L325-22, L325-26 à L325-27,
- la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
- le décret n° 2019-846 du 19 août 2019 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine,
- l'arrêté n° 2025-125 en date du 30 octobre 2025 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine,
- l'arrêté n° 2026-55 en date du 12 mars 2026 portant nomination du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine,
- l'arrêté n° 2026-68 du 8 avril 2026 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine,

VU la délibération du jury d'admission en date du 2 juillet 2026,

ARRÊTE

- Article 1 La liste d'admission à l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine est fixée comme annexée au présent acte.
- Article 2 Une ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, sera transmise à Monsieur le Préfet du département.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès de Mme la Présidente du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne,
Maire d'Arville,

A circular official stamp of the 'CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE' is overlaid with a blue ink signature.

Anne THIBAUT,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Date de signature : 07/07/2026
Date de publication : 07/07/2026

**Annexe à l'arrêté n° 2026-115 fixant la liste d'admission au grade
d'attaché territorial principal de conservation du patrimoine**

Session 2026

Date d'effet le 9 juillet 2026

ABBADIE Marion
BALCH Elise
BARBOT Guénaëlle
BELLIER Véronique
BERRIAHI Eric
BOICHU Pierre
COURTOIS Julien
DE BACKER Mathilde
FILLON Caroline
HUET Xavier
JOVANOVIC Cécile
L'HENORET Mélanie
LAIZE Nina
LAMY Pierre-Antoine
LE FAOU Odile
LEFORT Claire
LEHOUX Florence
LEJAULT Coline
LEROUX Fabien
LEWIN Coralie
LIGNEREUX Claire
LONGELIN Ingrid
MORTIER Noémie
RAFOWICZ Elie
ROUAUD Muriel
ROZE Jean-Philippe
SIMON-GALLÉ Marina
SIOT Emmanuelle
VIGO Laura
VOISIN Anne-Francoise